

davantage par des facteurs tels que le fonctionnement partiel des Commissions militaires mixtes régionales et l'insécurité de certaines régions. Les hélicoptères de la CICS ont été bloqués au sol le 28 février après que des coups de feu eurent été tirés sur trois hélicoptères au cours de trois incidents différents. Les vols ne sont maintenant effectués qu'avec l'autorisation du commandant. Le GRP a demandé que la CICS donne un préavis de 48 à 72 heures pour tous les survols de régions qui sont sous son contrôle. Cela réduirait grandement la capacité de la CICS à réagir promptement lorsque, par exemple, on lui demande de faire enquête. (On a tiré des coups de feu sur un autre hélicoptère de la CICS le jeudi 15 mars à 20 km à l'ouest de My Tho. Il n'y avait aucun membre du personnel de la CICS à bord, étant donné que l'hélicoptère revenait d'une mission de déploiement. Le pilote américain a rapporté qu'il a vu quatre soldats viet-cong, dans une rizière, tirer sur l'hélicoptère avec des fusils AK-47.)

12. Installations et soutien logistique (article 13 du Protocole).

Le soutien que la CICS a reçu au cours des premières semaines n'a pas satisfait toutes les délégations, mais il nous semble que nous ne pouvions pas nous attendre à beaucoup mieux dans les circonstances, ce qui ne veut pas dire qu'une amélioration n'est pas nécessaire. Nous prenons des mesures pour que les installations soient améliorées dans les plus brefs délais afin de permettre à la Commission de fonctionner sans difficulté à long terme. Un contrat a été négocié avec Air America pour des services de transport aérien à l'intérieur du Viet-Nam du Sud et on négocie actuellement des contrats pour la fourniture d'autres services, comme l'alimentation. Aucun effort n'est épargné pour conclure des contrats avec des entrepreneurs de soutien avant le départ des Américains, dont l'aide à cet égard a été inestimable. Les installations offertes par la RVN aux délégations de la RDVN et du GRP à Saigon et sur le terrain ont fait l'objet d'une controverse qui a fourni des prétextes aux délégations de la RDVN et du GRP pour retirer leur personnel de certaines régions et pour retarder la bonne marche des Commissions militaires mixtes dans d'autres régions. Nous sommes d'avis que le différend auquel les installations et les conditions de vie donnent lieu constitue une question que les quatre Parties devraient essayer de résoudre elles-mêmes et nous les avons enjointes de le faire à plusieurs reprises. La Commission a également mené une enquête sur l'émeute dont la délégation de la RDVN a allégué avoir été la victime à Hué, incident que la RDVN a exagéré et utilisé comme prétexte pour retirer son personnel. Sur notre initiative, la Commission a envoyé une lettre à la CMMQ faisant valoir que le retrait de la délégation de la RDVN nuirait au bon fonctionnement de la CICS dans cette région.

13. Financement (article 14 du Protocole).

Les États-Unis et la République du Viet-Nam ont effectué leur versement initial de 900,000 dollars à la caisse commune. La date limite fixée au 27 février pour le versement des contributions est passée, mais la RDVN et le GRP n'ont pas encore effectué leurs contributions initiales. La RDVN s'est renseignée sur les modalités du versement, indiquant par là qu'elle est peut-être sur le point de verser sa contribution. (Après la préparation de cette note, nous avons été informés que la RDVN a versé sa contribution à la mi-mars. On n'a pas encore eu de nouvelles du GRP à cet égard.